



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 Janvier 2024

L'an **deux mil vingt-quatre, le Dix Sept Janvier, à dix-neuf heures trente**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du **sous la présidence de Madame MATTIAZZO Lise, Maire.**

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 13

Absents excusés  
Avec pouvoir : 1

Absents Non excusés : 1

### Étaient présents :

Mme MATTIAZZO Lise, Mme LABOUBEE Marie-José, M. DUPUY François, Mme BARBIERI Maryse, M. GRAVOUIL Michel, M. LABOUBEE Bernard, Mme LEFEVRE Christine, Mme BRUNETEAU Corinne, M. AUDARD Stéphane, M. SECQ Jérôme, Mme PETITFRERE Eugénie, Mme VAN DEN BESSELAAR PERALTA Angélique, M. GODRIE—AUDOUIN Jacques

### Étaient absents excusés avec pouvoir :

M. SAUVEZIE Dominique donne pouvoir à Madame Lise MATTIAZZO,

Date de convocation  
09 Janvier 2024

Absent Non Excusé : M AUGIER Arnaud,

A été nommé comme secrétaire de séance : M. GODRIE—AUDOUIN Jacques

## Ordre du jour

- Approbation de compte-rendu de la séance du **20 Décembre 2023**,

## Ordre du jour

### Délibérations :

### Finances :

- **2024-17-01-01** – Attribution d'une Subvention exceptionnelle « Ma Classe aux Jeux » pour l'Ecole Elémentaire
- **2024-17-01-02** – Attribution d'une Subvention exceptionnelle à APOGE Cycliste
- **2024-17-01-03** – Augmentation de l'Amende de Dépôt Sauvage des déchets.

### Décision du Maire suivant Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

2023-12-N°02 [Devis SDEER](#)

### Informations et Questions diverses.

Madame le Maire ouvre la séance de Conseil Municipal à 19h30, le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Madame le Maire, présente aux membres du Conseil Municipal ses meilleurs vœux pour l'année 2024.

### **Approbation du compte rendu de la séance du 20 Décembre 2023**

Vote : Pour : 14      Contre : 0      Abstention : 0

#### **Compte rendu adopté**

#### **2024-17-01-01 Attribution d'une Subvention Exceptionnelle « Ma Classe aux Jeux » pour l'Ecole Elémentaire**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les classes de cycle 3 de l'école élémentaire ont été retenues pour assister aux jeux paralympiques le 05 Septembre 2024 à Paris.

Les objectifs de ce projet sont les suivants : Respecter autrui, sensibiliser les élèves à la tolérance et à la notion de handicap, et assister aux jeux paralympiques.

A ce titre, l'école a sollicité une aide financière pour finaliser ce projet, le montant demandé est de 2 500€.

#### **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **Décide** l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 2 500€ pour financer le projet « Ma Classe aux Jeux » de l'Ecole Elémentaire.

#### **Le conseil municipal, après avoir procédé au vote :**

Pour : 14      Contre : 0      Abstention : 0

#### **2024-17-01-02 Attribution d'une Subvention Exceptionnelle à APOGE Cycliste**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors du précédent Conseil Municipal du 20 Décembre 2023 un avis favorable a été donné pour l'attribution d'une subvention de 2 000€ à APOGE Cycliste concernant l'arrivée de la 3<sup>ème</sup> étape des Boucles de la Charente-Maritime le Dimanche 05 Mai sur notre commune.

#### **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **Décide** l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 2 000€ à APOGE Cycliste

#### **Le conseil municipal, après avoir procédé au vote :**

Pour : 14      Contre : 0      Abstention : 0

Madame le Maire, précise aux membres du Conseil Municipal qu'une buvette sera tenue par l'association des Cyclos et qu'ils s'occuperont aussi d'être signaleurs.

**Question de Monsieur GRAVOUIL Michel :** L'arrivée est à quelle heure ?

**Réponse de Madame le Maire :** Elle est prévue pour 16h30.

**Question de Monsieur GODRIE—AUDOUIN Jacques :** Pouvons-nous évoquer des dégradations concernant le nounours sur la place du Champ de Foire ?

**Réponse de Madame le Maire :** Notre nounours a subi des dégradations volontaire et notre agent communal à passer deux heures de son temps afin de le remettre en place.

### **2024-17-01-03 Augmentation de l'Amende de Dépôt Sauvage des Déchets**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que devant la recrudescence des dépôts sauvages en forêt, il semble judicieux d'augmenter fortement l'amende forfaitaire.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article 2212-2,

**Vu** le code de la Sécurité Intérieure notamment les articles L511-1, L512-4, L512-5, L512-6,

**Vu** la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire,

**Vu** l'article L 541-3 du Code de l'environnement,

**Vu** le code pénal, notamment ses articles R. 632-1, R. 635-8, R. 644-2 et R. 711-1,

**Vu** le code de procédure pénale, notamment ses articles R. 15-33-29-3 et R. 48-1,

**Vu** l'article L. 541-46 du Code de l'environnement,

**Vu** la recrudescence d'actes d'incivilités environnementales concernant le non-respect de la législation rappelée ci-dessus,

**Vu** que ces dépôts sauvages portent atteinte à la salubrité publique et à l'environnement,

**Vu** le préjudice financier causé à la commune pour les frais d'enlèvement et l'utilisation des ressources humaines,

**Vu** que le responsable des dépôts illicites est, par ailleurs, exposé aux amendes prévues par lesdits articles,

**Vu** les services offerts :

- Collecte des Ordures Ménagères, résiduelles et des biodéchets sur toute la commune suivant le planning établi par le service Collecte des Déchets de la Communauté de Communes de Haute Saintonge ;
- Points de verre

**Considérant** la recrudescence des dépôts sauvages en forêt,

**Considérant** qu'il y a lieu de garantir la salubrité publique et la propreté de la commune,

Madame le Maire propose de passer l'amende forfaitaire de 150 € à 750€.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **Décide** l'augmentation de l'amende forfaitaire sera de 750€ à partir du 20 Janvier 2024,

**Le conseil municipal, après avoir procédé au vote :**

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

## Décision du Maire suivant Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2023-12-N°02 [Devis SDEER](#)

Madame le Maire, informe les membres du Conseil Municipal, qu'elle a signé le Devis du SDEER, concernant la modernisation du candélabre BF365 Lotissement Les Maines pour un montant de 516,79 € TTC.

### Informations

Ω Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que par courrier du 27 Décembre 2023 le SDIS nous informe que la Contribution Définitive au Fonctionnement du SDIS pour 2024 est de 35 702,68 Euros, en 2023 cette contribution était de 35 845,01€. Elle précise que depuis le 1<sup>er</sup> Septembre 2023 l'ambulance est sortie cinquante-cinq fois.

Ω Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que par courrier du 16 Janvier 2024, le Président de L'association YAKBOUJÉ, Monsieur BLONDEL Michel l'a informé de la dissolution du comité des Fêtes avec effet immédiat. Madame le Maire, précise qu'une réponse lui est faite afin de lui rappeler les dispositions relatives à la dissolution d'une association à savoir :

- Organisation d'une assemblée générale extraordinaire, qui doit être publiée quinze jours avant sa tenue,
- Désignation d'un gestionnaire en charge de la répartition des derniers fonds selon les dispositions des statuts..

Ω Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la planification d'une réunion avec les associations de la commune afin de programmer les manifestations 2024.

Monsieur DUPUY François précise que nous devons dès à présent réserver les forains pour la fête locale. Madame le Maire informe le conseil Municipal de son souhait de l'organisation en 2024 des Eurochestries.

**Question de Monsieur GODRIE—AUDOUIN Jacques :** Concernant l'organisation des Eurochestries ce n'est pas trop tard ?

**Réponse de Madame le Maire :** Nous allons nous positionner dès à présent.

**Question de Monsieur GODRIE—AUDOUIN Jacques :** Nous l'avons déjà organisé dans l'église ?

**Réponse de Madame le Maire :** Oui

**Réponse de Monsieur DUPUY François :** Nous pouvons également l'organiser en plein air ?

La réunion avec les associations est programmée le Mercredi 31 Janvier 2024 à 18h30.

Ω Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que nous avons établi nos Restes A Réaliser (RAR). Elle précise que ce sont des dépenses non mandatées au 31 décembre 2023 mais qui ont été engagées. Elle énumère les Restes A Réaliser (RAR) :

<b>OPERATION 180 : Acquisition matériel et mobiliers</b>		
<b>ARTICLES IMPUTATIONS</b>	<b>Objet</b>	<b>Prévisions</b>
<b>R.A.R.</b>		
<b>2182</b>	BUS SCOLAIRE	140 000,00 €
	<b>Total R.A.R.</b>	<b>140 000,00 €</b>

<b>OPERATION 182 : Travaux Bâtiments</b>		
<b>ARTICLES IMPUTATIONS</b>	<b>Objet</b>	<b>Prévisions</b>
<b>R.A.R.</b>		
<b>2131</b>	Travaux Ateliers	52 000,00 €
<b>2131</b>	Réfection Toiture Ecole Maternelle	145 000,00 €
<b>2131</b>	Réfection et désamiantage Toiture Logement Fonction	23 000,00 €
<b>2131</b>	Portes Sanitaires Extérieur Tennis	2 600,00 €
<b>2131</b>	Volets Rue de l'Eglise	4 800,00 €
	<b>Total R.A.R.</b>	<b>227 400,00 €</b>

<b>OPERATION 194 : Voirie et divers aménagement</b>		
<b>ARTICLES IMPUTATIONS</b>	<b>Objet</b>	<b>Prévisions</b>
<b>R.A.R.</b>		
<b>2151</b>	Travaux Chemin Pierrieres	70 000,00 €
<b>2151</b>	Voiries Forestières	185 000,00 €
<b>2158</b>	Aménagement Entourage Poubelles	12 000,00 €
<b>212</b>	Terrain Multisports	90 000,00 €
	<b>Total R.A.R.</b>	<b>357 000,00 €</b>

Madame le Maire demande à Monsieur DUPUY François de prendre contact avec la société SCOTPA afin de faire la réception de chantier des travaux Chemin des Pierrières.

<b>BP 2024</b>		
<b>OPERATION 207 : Acquisitions Immobilières</b>		
<b>ARTICLES IMPUTATIONS</b>	<b>Objet</b>	<b>Prévisions</b>
<b>R.A.R.</b>		
<b>2118</b>	SOCIETE AGRICOLE	9 000,00 €
	<b>Total R.A.R.</b>	<b>9 000,00 €</b>

Ω Madame le Maire rappelle comme mentionné par SMS aux membres du Conseil Municipal que notre candidature a été retenue concernant le projet Village d’Avenir.

En Charente-Maritime Dix-huit communes ont été labellisés Village d’Avenir dont sept en haute – Saintonge. Elle informe avoir rencontré à la sous-préfecture de Jonzac le Jeudi 11 Janvier 2024 lors d’une réunion de travail le chef de projet Villages d’Avenir, Monsieur Laurent SALMON.

Celui-ci vient à notre rencontre le Vendredi 19 Janvier 2024 afin d’évaluer nos besoins et les hiérarchisés.

**Question de Monsieur DUPUY François :** Aurons-nous une signalisation spécifique Village d’Avenir en entrée et sortie de commune ?

**Réponse de Madame le Maire :** Non, mais nous devons communiquer sur Village d’Avenir à l’aide de nos outils de communication (site internet, réseaux sociaux et Panneau Pocket). Elle précise qu’elle en informera les administrés présents lors des vœux du Maire Vendredi 19 Janvier.

Ω Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'organisation des vœux du Maire le Vendredi 19 Janvier 2024 à 18h30 Salle des Fêtes de Bussac-Forêt.

## Questions diverses :

**Madame LEFEVRE :** Elle informe les membres du Conseil Municipal que le projet de Maison de Santé Multisites avance, elle précise qu'il n'y a pas de locaux dédiés à celle-ci, et que des moyens de communication sont mis à disposition afin de permettre la confidentialité des dossiers.

**Question de Madame BARBIERI Maryse :** Quels sont les praticiens présents dans ce projet ?

**Réponse de Madame LEFEVRE :** Le Cabinet Médical de Bussac-Forêt, les Infirmières de Bussac-Forêt (Dimitri l'infirmier prévoit de nous rejoindre), un pharmacien, le cabinet médical de Saint Martin d'Ary et une coordinatrice.

**Question de Monsieur DUPUY François :** Par conséquent c'est une entité virtuelle ? Vous ne possédez pas de locaux ?

**Réponse de Madame LEFEVRE :** Nous n'avons pas besoin de locaux. Nous sommes une équipe de soignants et nous collaborons.

**Question de Madame le Maire :** Vous vous réunissez tous les combien ?

**Réponse de Madame LEFEVRE :** Nous nous réunissons tous les uns à deux mois. Actuellement notre priorité est de terminer l'écriture des protocoles.

**Madame BRUNETEAU Corinne :** Qu'en est-il de la bulle ?

**Réponse de Madame le Maire :** La bulle est réparée, mais pas encore utilisable car nous attendons que l'éclairage soit mis en sécurité.

**Question de Madame BRUNETEAU Corinne :** Pouvons-nous y jouer la journée sans éclairage ?

**Réponse de Madame le Maire :** Non, il est impossible d'y jouer tant que les travaux de mise en sécurité ne sont pas terminés. Les luminaires sont au sol et nous sommes dans l'attente de l'intervention de l'électricien.

**Monsieur GRAVOUIL Michel :** Je suis navré de voir que les informations sur notre panneau lumineux ne sont pas lisibles. Trop de couleurs et d'images.

**Réponse de Madame le Maire :** Nous allons remédier à cela dès la semaine prochaine, désormais il n'y aura que du texte dans une couleur plus éclatante et sans image.

**Madame PETITFRERE Eugénie :** La borne électriques pour véhicule prévu sur la place sera-t-elle gratuite ou bien payante ?

**Réponse de Madame le Maire :** Cela sera payant. C'est le Syndicat Départemental d'Électrification et D'Équipement rural de la Charente Maritime (SDEER) qui l'installe.

**Madame PETITFRERE Eugénie** informe les membres du Conseil Municipal qu'en partenariat avec les syndicats des communes de Montguyon (SICOM) et de Montlieu la Garde (SIVOM) et Madame BARBIERI Maryse, elles ont participé à l'élaboration d'un guide afin de répondre aux besoins de tous les habitants. Ce guide devra être distribué à tous les habitants.

**Madame le Maire précise que la distribution se déroulera très prochainement.**

**Madame PETITFRERE Eugénie** précise que malgré les corrections des erreurs persistent,

**Réponse de Madame BARBIERI Maryse :** ce guide sera régulièrement actualisé.

**Madame BARBIERI Maryse** informe les membres du Conseil Municipal qu'en Septembre 2024 se déroulera à nouveau la journée FESTI ASSO. Elle précise que l'année dernière celle-ci avait eu lieu à Montguyon et que cette année elle sera organisée à Montlieu La Garde.

**Madame PETITFRERE Eugénie** s'interroge concernant le compostage, elle demande si la commune de Bussac-Forêt va mettre à disposition des habitants des composteurs communs.

**Réponse de Monsieur DUPUY François :** Cela n'est pas obligatoire.

**Madame BRUNETEAU Corinne :** Pourtant cela est notifié sur le document que nous avons reçu !

**Réponse de Madame le Maire :** C'est la Communauté des Communes qui le mettra en place en partenariat avec les communes.

**Madame BRUNETEAU Corinne :** Non, sur le flyer il est spécifié que c'est la commune qui doit mettre à disposition des composteurs communs !

**Réponse de Monsieur DUPUY François :** Non il n'y a aucune obligation,

**Réponse de Madame le Maire :** Nous fournissons des composteurs individuels que nous récupérons à la Communauté des Communes de Haute Saintonge. Lors d'une réunion nous avons été informé que des composteurs collectifs seront mis en place, nous attendons les directives.

**Madame le Maire précise que la Communauté des Communes de Haute Saintonge gère tout ce qui concerne les ordures ménagères et encaisse la redevance.**

**Monsieur DUPUY François :** Ce n'est pas de notre compétence.

**Question de Monsieur GODRIE—AUDOUIN Jacques :** Comment devons-nous procéder pour obtenir un composteur ?

**Réponse de Madame le Maire :** Il faut venir en mairie, compléter le formulaire de demande, et nous fournir un justificatif de domicile de moins de trois mois.

Cependant actuellement la Communauté des Communes nous à informés de la rupture de stock, une livraison est programmée pour le mois d'Avril 2024.

**Madame PETITFRERE Eugénie :** Elle informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil Municipal des Jeunes travaille actuellement à l'organisation d'une marche de Pâques et d'une soirée cinéma.

Dans un second temps ils ont pour projet de créer un petit journal de la commune et à cette occasion ils souhaitent parler de la participation de Monsieur SECQ Jérôme au marathon Pour Tous qui se déroulera à Paris le 10 Août 2024 lors des Jeux Olympique.

**Monsieur AUDARD Stéphane :** A Garceau est-il normal que les livraisons s'effectuent par la raquette de retournement des pompiers ?

**Réponse de Madame le Maire :** Non, cela est interdit et Amendable. Les personnes concernées ont été plusieurs fois averties.

**Monsieur AUDARD Stéphane** demande si en 2024 des travaux sont prévus concernant la création de fossés ?

**Réponse de Monsieur GRAVOUIL Michel :** Non, actuellement aucun travail n'est prévu.

**Monsieur DUPUY François :** Actuellement nos agents travaillent afin de récupérer le retard accumulé depuis un an. Le lamier et le broyeur sont programmés à partir de la semaine prochaine.

**Madame le Maire,** présente aux membres du Conseil Municipal le diagnostic du PLU.

Elle rappelle que Mardi 16 Janvier à eu lieu à la salle des Fêtes de Bussac-Forêt la première réunion concernant l'élaboration du Projet D'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Certains membres du Conseil Municipal étaient présents.

Madame le Maire précise que le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est un élément incontournable du Plan Local d'Urbanisme (PLU). C'est un acte utilisé dans la gestion de l'espace urbain et dans bien d'autres situations. En effet, il présente les objectifs et les orientations en ce qui concerne le développement urbanistique, mais aussi économique, social et environnemental d'une commune durant une période donnée (10 à 20 ans).

L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est levée à 21h00**

La prochaine séance de Conseil Municipal est fixée au **Mercredi 21 Février 2024**  
à la salle de la Mairie.

**Secrétaire de Séance**  
**Monsieur GODRIE—AUDOUIN Jacques**

**Madame le Maire,**  
**Madame Lise MATTIAZZO**